BOULEURS infos

Le bulletin d'informations de la commune de Bouleurs



Bulletin spécial inondations

Editorial

Pour la troisième fois en moins de deux ans notre commune a subit une inondation, certes beaucoup moins grave que dans d'autres communes mais qui doit être prise en compte.

Dès le mois de juin 2016 la commune a lancé la révision de son schéma directeur d'assainissement adopté en mars 2003, prélude obligatoire pour réaliser des travaux et adopter un nouveau zonage et un nouveau règlement d'assainissement.

Le bureau d'Etude Test Ingenierie a été missionné, a rendu un diagnostic de la situation et préconisé des travaux. Ce travail se fait sous le contrôle de la Police de l'Eau et de l'Agence de Bassin Seine Normandie.

Nous ne pouvons pas toucher à un cours d'eau (comme le ru Bouton) sans avoir leur autorisation car la biodiversité doit être préservée.

Cette étude est pratiquement terminée et nous préparons le dossier d'enquête publique qui aura lieu au cours de ce semestre. Toute la population sera invitée à en prendre connaissance et à faire ses remarques au commissaire-enquêteur qui sera nommé. Une fois rendu exécutoire, le zonage d'assainissement et son règlement seront juridiquement applicables.

L'hydrologie de la commune

La commune est traversé par le ru Bouton qui prend sa source en bas du hameau de Sarcy et le ru du Corbier qui vient de Coulommes ; à partir de la confluence de ces deux rus, à côté du lavoir, le cours d'eau devient le ru de Vignot et se jette dans le ru du Mesnil qui traverse la commune de Couilly-Pont-aux-Dames et se jette à son tour dans le Grand Morin.

Bouleurs reçoit les eaux de ses voisins mais les nôtres contribuent à augmenter le volume d'eau se jetant dans le Morin à Couilly.

Nous voyons là que la question est intercommunale et ne peut être résolue uniquement par notre commune. Par contre chaque commune doit pouvoir ralentir les Coulommes

Coully-Poi

aux-Dames

Pont aux Dames

Ru Mesnil

Bouleurs

Montpichet

Ru Bouton

Ru Bo

voir suite page 4

Les phénomènes observés

Chaque épisode pluvieux a permis d'affiner l'observation de l'écoulement de l'eau. Si on constate des constantes, il y a eu aussi quelques différences.



1. Le ru Bouton collecte toutes les eaux qui descendent des coteaux aux alentours (Coulommes, Sarcy, Férolles). Il déborde et inonde toute la rue des Roches, point bas du bourg.



Progressivement la rue de l'église se remplit jusqu'à envahir, cette fois-ci , le parking de l'école et se déverser vers le bas du terrain mais aussi vers la cuisine de la cantine.



Il existe deux avaloirs siués au fond du parking pour drainer ces eaux qui ont vite été saturés.

Parallèlement l'eau qui s'écoule des champs depuis le chemin de Rebais et Férolles s'écoule en cascade à l'arrière des maisons côté pair de la rue des roches vers les points bas en travers des propriétés ou par les entrées de champs.

Dans le même temps les eaux descendant de Coulommes n'arrivent pas à s'écouler

L'eau s'écoulant des champs et des fossés est captée par l'avaloir (voir cicontre) passe dans une buse de Ø 800 sous la route pour se jeter dans le ru du Corbier busé dans l'impasse puis à ciel ouvert jusqu'à la mairie..



Regard du chemin de Laitre



Le même regard obstrué par de la paille et des herbes



Le bas de la route venant de Coulommes

Une attitude responsable de chacun

A Montpichet, à côté de la borne à verre il y a une buse pour drainer l'eau du champ et du fossé en contrebas. L'entrée de la buse était obstruée par ce que des gens irresponsables jettent dans les fossés.

Partout nous avons retrouvé de la paille, mélangée à des canettes, bouteilles plastiques etc... qui vont boucher les avaloirs et empêcher l'eau de s'écouler. Les travaux engendrés, les routes à réparer, ont un coût : personne d'autres ne payent que vous, que nous tous...

Plusieurs sites de Montpichet reçoivent de l'eau et sont pris en compte dans le schéma directeur révisé. Des relevés géomètre ont été faits pour définir les travaux possibles en fonction des niveaux.

Le projet de réfection de la rue du Mont et de la rue du Tilleul va être revu car l'objectif est de ne pas faciliter un écoulement rapide vers le ru Bouton de la rue des Roches.



Champ derrière la borne à verre à Montpichet et fossé obstrué par des pneus et autres divers détritus



La D33e inondée à la sortie du hameau de Montpichet



Eau venant du chemin de Rebais et se déversant dans les propriétés riveraines



Torrent d'eau s'écoulant des champs vers la rue du Tilleul

suite de la page 1

eaux, voire essayer de stocker un certain volume pour limiter l'apport brutal en fond de vallée.

Pendant des années, nous avons réclamé au Syndicat Intercommunal des travaux du Grand Morin, auquel nous participons financièrement, de prendre en compte nos rus dans les travaux, ce qui nous a toujours été refusé sauf cette année où ce syndicat a diligenté une étude hydraulique sur le ru Bouton dont nous n'avons pas encore les résultats

La loi GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) du 27 janvier 2014 donne la compétence de la prévention des risques d'inondations aux EPCI à compter du 1er janvier 2018. Elles vont devoir mettre une taxe spéciale pour exercer cette compétence (qui était avant exercée par l'Etat), mais cela ne concerne que les rivières. Les eaux de ruissellement entrant dans une autre compétence, celle de l'eau et de l'assainissement. Donc selon le type d'inondation, la responsabilité et l'interlocuteur seront différents.

Il est évident que pour agir sur une rivière, il faut en maîtriser un linéaire conséquent et avoir les moyens de faire des travaux. Or l'Etat a donné en 2014 la compétence aux intercommunalités sans transférer pour janvier 2018 les moyens financiers.

Le gouvernement vient d'assouplir la loi mais l'inquiétude demeure quant à la coordination des différentes collectivités et au financement des travaux vu leur ampleur : exemple pour Bouleurs une estimation de plus de 800 000 euros !

Pour notre commune, le bureau d'étude préconise bassins de retenue, décaissement de fossés, en escalier, plantation de haies. Mais surtout des contraintes lors de chaque construction nouvelle pour prendre en compte dans les calculs de retenue à la parcelle les pluies vicennales, comme vous pourrez le voir dans le dossier d'enquête publique.

L'aide des agriculteurs est sollicitée car leurs pratiques culturales ont de l'importance mais aucunes contraintes ne peuvent leur être imposée.

Par exemple, pour éviter l'inondation des propriétés côté pair de la rue des Roches, un relèvement très simple du champ pourra résoudre une partie du problème.

Les phénomènes observés (suite)



La rue des Roches inondée



La rue de l'Eglise sous les eaux



Flux d'eau venant de la route de Coulommes et se déversant au carrefour du cimetière



A l'entrée de Montpichet, regard après nettoyage recueillant les eaux venant des champs